Harcèlement scolaire : les signes qui ne trompent pas

Véritable fléau, le harcèlement scolaire touche de nombreux enfants et adolescents, qui n'osent pas toujours en parler. Certains signes permettent cependant de le repérer.

©iStock

À chaque rentrée scolaire, c'est la même angoisse qui assaille les parents : leurs enfants risquent-ils d'être harcelés, sans qu'ils s'en aperçoivent et puissent les protéger ?
Il faut dire que cette crainte est renforcée par l'actualité. Pas un jour ne passe, en effet, sans que soient relatés dans la presse des faits de harcèlement dans des écoles, collèges ou lycées, avec des conséquences parfois dramatiques.

Une violence répétée

Menée par l'Éducation nationale auprès d'un échantillon de 21 700 élèves du CE2 à la terminale, l'Enquête harcèlement 2023 permet de mesurer l'ampleur du phénomène.
Selon ce nouveau baromètre annuel, 5 % des écoliers, 6 % des collégiens et 4 % des lycéens subissent un harcèlement. À savoir une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique. Il peut s'agir de coups, d'insultes, de vol de matériel, de bousculades ou encore de moqueries et de rumeurs, qui trouvent avec les réseaux sociaux une véritable caisse de résonance. On parle alors de "cyberharcèlement".

Repérer les signes

Pour briser cet acharnement, les victimes, mais aussi les témoins, dont le rôle est capital, doivent en parler avec des personnes de confiance, comme les parents. Pour les y aider, il est important de savoir repérer les signes qui témoignent d'une situation de harcèlement. C'est le cas d'un changement de comportement, surtout lorsque celui-ci est soudain, ou d'un repli sur soi (un enfant qui s'enferme dans sa chambre, par exemple).
Une agressivité inhabituelle, des troubles du sommeil et une perte d'appétit sont aussi des indicateurs forts que quelque chose ne va pas. Tout comme le refus d'aller en classe ou le fait de revenir le soir avec des marques sur la peau.

Dialoguer et réagir

Face à cela, il faut engager le dialogue, en demandant à l'enfant si quelqu'un l'embête ou lui fait du mal, et à l'adolescent s'il rencontre des difficultés. Puis contacter la direction de l'établissement afin de l'alerter de la situation ou appeler le 3018, le numéro national pour les victimes et témoins de harcèlement. Une procédure spéciale sera mise en place, avec des mesures de protection de la victime, un accompagnement et un suivi à long terme, voire le changement d'établissement de l'auteur de harcèlement.
On le sait : le harcèlement peut avoir des conséquences scolaires, physiques et psychologiques profondes chez celle ou celui qui le subit. C'est pourquoi il faut être vigilant et prêter attention aux moindres changements. ■

3018
le numéro pour le harcèlement scolaire

Dans l'Enquête harcèlement 2023, les atteintes le plus couramment déclarées sont :

À l'école :
- un ou plusieurs élèves racontent des choses fausses ou méchantes sur toi (17 %) ;
- un ou plusieurs élèves t'ont fait du mal exprès (12 %).

Au collège et au lycée :
- un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (11 % des collégiens, 7 % des lycéens) ;
- un ou plusieurs élèves font courir des rumeurs sur toi (7 % des collégiens, 5 % des lycéens).

L'ADPS se mobilise

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, l'ADPS soutient "Transformer le négatif en positif", une association qui intervient dans les collèges et les lycées pour prévenir le mal-être et le suicide, en utilisant la musique comme vecteur de communication.

L'ADPS a également financé certains enregistrements de l'auteur-compositeur-interprète Glenn Hoel, dont la musique vise à prévenir la maltraitance des enfants.

Notre partenaire assureur se mobilise également sur ce sujet.

Plus d'informations sur www.allianz.fr